

Proposition d'article pour *Hommes & Libertés*

Réformes sociales : quel sens, quelles perspectives ?

Le groupe de travail "Économie, travail et droits de l'Homme" s'est fixé pour mission, en accord avec le Comité central, d'observer et analyser l'ensemble très important de négociations menées entre les partenaires sociaux depuis l'entrée en fonction du gouvernement Fillon-Sarkozy en 2007 et souvent à l'initiative de celui-ci. Dans le prolongement du congrès national de 2005, nous considérons en effet que la question du travail, au cœur du système économique, joue un rôle primordial dans le fonctionnement de la société tout entière et en particulier dans l'exercice des droits de l'Homme. L'interférence entre les droits économiques et sociaux est très forte avec les droits civiques et politiques et conditionne l'exercice de la citoyenneté, et la Ligue se doit donc de porter sur les changements en cours son regard propre d'organisation politique.

Le premier élément notoire est le nombre de chantiers lancés simultanément ou à la suite immédiate les uns des autres, au point de saturer les capacités d'expertise et de négociation des organisations syndicales. Cette tactique relève d'une option délibérée de la part du gouvernement et du président de la République. Au-delà d'une certaine confusion, acceptée sinon recherchée, la multiplication des remises en cause est censée débloquer une situation trop figée. Au nombre des thèmes répond leur diversité, puisque c'est l'ensemble des relations sociales, qu'elles relèvent de la convention entre partenaires ou de la loi, qui est mis en débat : la volonté de réforme est revendiquée par le nouveau pouvoir et appelle une remise à plat de tout le dispositif social.

Au-delà des questions de style, la volonté d'action sarkozienne se démarquant du prétendu immobilisme chiraquien, et après une année entière de discussions et de décisions, peut-on estimer qu'un nouveau projet a émergé, qu'un changement profond de la société est engagé ? Vise-t-il à moderniser la France, à la faire accéder à une nouvelle croissance ? S'inscrit-il dans la continuité des tentatives de libéralisation du marché du travail des gouvernements précédents – auraient-elles échoué comme le CPE et le CNE – ou marque-t-il une "rupture" ? Peut-on identifier une véritable stratégie dans ces évolutions ou, en se réclamant d'un pragmatisme opposé aux préjugés idéologiques, le gouvernement veut-il installer un système nouveau mais dépourvu de formulation synthétique et, finalement, d'idéal affiché ?

Depuis la discussion de ces questions par le Comité central de la Ligue, en septembre 2008, a éclaté la crise financière internationale qui débouche aujourd'hui sur une crise économique. Ce nouveau contexte dispense-t-il le gouvernement, qui n'a rien vu venir et a sa part de responsabilité dans une déréglementation aux effets désastreux, de tenir ses engagements électoraux ? Où est le président de la valeur travail ? du pouvoir d'achat ? de la baisse du chômage ? du point de croissance "à aller chercher avec les dents" ? La crise modifie-t-elle fondamentalement la question des réformes sociales ? Pour l'heure, les déclarations du Premier ministre entendent tout au contraire confirmer la nécessité d'accélérer les "réformes". Une analyse critique en est donc plus que jamais nécessaire.

Les négociations

La liste des négociations est longue et diverse, mais la démarche a été pratiquement la même pour l'ensemble des thèmes. La France ne ressemble pas aux pays du Nord de l'Europe où les organisations professionnelles – syndicales et patronales – sont unifiées et puissantes et règlent un grand nombre de questions par des conventions bilatérales : dans notre pays, les pouvoirs publics sont très souvent partie prenante aux questions sociales, pour l'élaboration et pour l'application des accords. Dans la série de négociations qui nous intéressent, les partenaires sociaux étaient sommés par le

gouvernement de débattre de tel ou tel thème fixé par lui, pour aboutir à une conclusion sous une double contrainte : contrainte de temps, avec des délais généralement très courts ; contrainte de résultat, avec l'obligation d'aboutir à un accord (que le gouvernement s'engageait par avance à respecter), faute de quoi le législateur prendrait le pas sur les partenaires sociaux pour imposer par la loi les changements sur lesquels un consensus n'aurait pu être dégagé. Cette menace de passage par la voie législative a sans doute joué un rôle dans la conclusion de plusieurs négociations.

Chaque thème évoqué était, en soi, important, et mériterait une analyse approfondie. C'est notamment le cas de la réforme du contrat de travail¹. On se contentera ici d'en faire un résumé sommaire, l'objectif étant de dégager une vue d'ensemble.

- L'Accord National Interprofessionnel porte sur la "modernisation du marché du travail" et est signé par la MEDEF et tous les syndicats hormis la CGT. Il modifie le **contrat de travail**, élément clef du droit social, après que la notion de "flexisécurité" et l'exemple danois eurent été évoqués pendant la campagne présidentielle... Initialement envisagée, l'idée d'un contrat unique a été abandonnée. À côté des contrats à durée indéterminée et à durée déterminée, apparaît le contrat de mission (à durée déterminée mais sans les mêmes garanties). Outre l'allongement de la période d'essai, l'accord modifie aussi les conditions de motivation d'un licenciement, il réintroduit le solde de tout compte. Ces changements vont dans le sens de la précarisation de la position du salarié dans l'entreprise mais aussi hors de l'entreprise : comment obtenir, dans de telles conditions, un crédit ou un bail ? La rupture conventionnelle (par accord des parties) ne permettra plus au juge de vérifier les causes de la cessation du contrat. En contrepartie, apparaît pour la première fois une certaine "portabilité" des droits, d'un emploi vers un autre, en matière de formation professionnelle et de couverture de santé.

Au total, la part nouvelle de flexibilité l'emporte nettement sur la part de sécurité. La référence à la flexisécurité danoise est donc abusive car celle-ci repose sur un équilibre (appelé "triangle d'or") entre liberté de l'employeur, indemnité pour perte d'emploi du chômeur (75 à 80 % du salaire perdu) et recherche active d'un nouvel emploi menée avec un service public efficace. Dans l'accord négocié en France, le deuxième et le troisième sommets du triangle ont quasiment disparu. On peut interpréter l'assentiment de la majorité des syndicats à ce compromis peu avantageux comme la recherche du moindre mal, pour échapper à une réforme plus radicale par voie parlementaire réclamée par divers élus de la majorité présidentielle.

- Les **régimes spéciaux de retraite** (qui permettaient un départ à la retraite plus tôt que dans le régime général, à la SNCF et à la RATP notamment) ont été réformés et de fait supprimés, alors que leur remise en cause avait joué un rôle déclencheur dans les mouvements sociaux de 1953 et de 1995. Le gouvernement y a mis le prix, sous forme de compensations rendant la réforme à peu près indolore pour les salariés actuels et reportant ses effets sur la fin de carrière des nouveaux embauchés. Les syndicats, et en particulier la CGT et FO, ne se sont pas "arc boutés" pour défendre les régimes spéciaux, contrairement à ce qui s'était passé en 1995. On peut notamment penser que la CGT avait d'autres objectifs qui lui semblaient plus importants (défense du pouvoir d'achat) et ne voulait pas apparaître aux travailleurs du secteur privé comme défendant seulement certaines catégories du secteur public.
- La réforme du **régime général de retraites** se poursuit, conformément au calendrier de la première réforme Fillon qui se présentait comme l'étape initiale d'un processus de longue haleine. Comme on pouvait s'y attendre, elle se traduit par un allongement de la durée de cotisation donnant droit à une retraite à taux plein, actuellement portée à 41 ans. Cette exigence est contradictoire avec le comportement des entreprises, qui ont recours depuis longtemps aux mises en préretraite et raccourcissent plutôt qu'elles ne l'allongent la durée de la vie effectivement active. L'État a annoncé l'abandon des mesures encourageant ce comportement. Une réforme positive passerait par un réel effort de maintien de l'employabilité des "seniors", ce qui suppose à la fois une politique de formation tout au long de la vie (alors que l'accès à la formation continue est refusé aux salariés plus âgés) et une modification de l'organisation et du contenu même du travail pour en augmenter l'intérêt et en diminuer la pénibilité : une telle ambition est loin de l'approche comptable qui prévaut aujourd'hui et

¹ Claude Katz en fit l'analyse détaillée au groupe de travail et a publié cette réflexion dans *Hommes & Libertés*.

l'allongement de la durée des cotisations aura pour effet de diminuer le montant des retraites par augmentation des décotes.

- **Le service minimum** dans les **transports** collectifs, à assurer les jours de grève, a été établi, mais dans des formes suffisamment peu contraignantes pour éviter un conflit social sur ce thème. Certains membres de la majorité présidentielle le regrettent, et parlent d'un "service minimum minimum". La notion est en cours d'extension, avec les mêmes ambiguïtés, au service **scolaire**.
- **L'égalité de salaire entre hommes et femmes** a été fixée comme un objectif à court terme par la conférence sociale de novembre 2007. Mais il ne s'agit de remédier qu'à la "discrimination pure", de l'ordre de 7 % des salaires alors que l'écart moyen entre hommes et femmes est de quelque 20 %, faisant ainsi abstraction des différences de secteur d'emploi, de niveau de qualification et de taux de travail à temps partiel. Il conviendra d'observer si cet objectif modeste est atteint, étant entendu qu'une véritable politique d'égalité devrait agir de manière bien plus globale et précoce, dès l'orientation scolaire des jeunes filles en particulier.

Sans relever de la négociation sociale, on note en outre que la réforme de la constitution votée en juin par le Parlement mentionne que la loi "favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales". La question de l'effectivité des droits n'est pas nouvelle, ni propre à ce problème...

- La réforme du **temps de travail** et celle de la **représentativité des syndicats** se sont trouvées associées dans la même négociation et, *in fine*, dans la même procédure législative au Parlement. Peut-être fallait-il "globaliser" ces questions pour que des compensations d'un thème à l'autre se dégagent, permettant des alliances et aboutissant à un accord majoritaire final. Cette négociation d'une importance évidente a en outre débouché sur des péripéties politiques spectaculaires, peut-être les plus éclairantes de la démarche du président de la République en relation avec sa majorité.

Du côté de la réduction du **temps de travail**, après que le président ait annoncé lors de ses vœux du nouvel an qu'il fallait sortir des 35 heures puis fait savoir que l'on n'avait pas compris ses propos (lapsus ?), la position du gouvernement était de maintenir les 35 heures hebdomadaires comme durée de référence du travail, mais de remettre en cause les méthodes de fixation de la rémunération des heures supplémentaires et de leur contingentement en les renvoyant au niveau le plus local possible (négociations dans l'entreprise et, pourquoi pas, au niveau individuel) et non plus au niveau interprofessionnel ou de la branche.

Du côté de la **représentativité syndicale**, étaient remis à plat des critères qui ont eu force de loi depuis 1950 et ont ainsi réservé un statut "irréfragable" à cinq organisations (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC). L'idée est que c'est sur le terrain, et non *a priori* ou de manière figée, que se constate la représentativité des organisations. Les enjeux sont d'importance. D'une part, une organisation minoritaire ne devrait plus pouvoir signer des accords engageant toute une profession (un accord doit être approuvé par des organisations représentant au moins 30 % des salariés et à condition que ne s'y opposent pas des organisations en représentant au moins 50 %). D'autre part, l'ouverture des critères devrait permettre à de nouveaux entrants de prétendre à la représentativité (UNSA, Solidaires, mais à condition qu'ils franchissent les seuils minimaux correspondants) et inversement remettre en cause la position de certaines des organisations actuelles.

Les négociations entre partenaires sociaux ont abouti sur les deux terrains. La durée du travail (volume d'heures supplémentaires et taux de rémunération) devait se négocier au niveau des branches professionnelles. La représentativité syndicale serait appréciée selon divers critères cumulatifs, en particulier l'audience établie à partir des élections professionnelles. Dans l'entreprise, les syndicats devront pour être reconnus recueillir au moins 10 % des voix aux élections du comité d'entreprise ou de la délégation du personnel. Dans la branche, le taux fixé est de 8 % (la CGC n'étant évaluée que dans sa capacité à représenter le collège des cadres). Le même taux vaut pour le niveau interprofessionnel. La "position commune" réunissant l'ensemble de ces conclusions a été signée par la CGT, la CFDT, la CGC et le MEDEF. Il est probable

que la recomposition syndicale qui pourrait s'ensuivre, avec un renforcement des organisations les plus puissantes, a joué un rôle dans cette signature, et qu'à l'inverse FO et la CFTC y voient une claire menace pour leur existence même. Du côté du MEDEF, l'assouplissement des 35 heures constituait une avancée, et l'accord global venait encourager les syndicats (et notamment la CGT) à s'engager plus avant dans une démarche "réformiste", conformément au souci de "dialogue social" de sa présidente.

Pour spectaculaire qu'il soit (la CGT n'ayant signé aucun accord de cette envergure depuis l'accord sur la formation professionnelle en 2003), cet accord n'a pourtant pas été entériné par le gouvernement, contrairement à la "règle du jeu" qui avait été fixée pour l'ensemble des négociations. Dans le projet de loi "pour la démocratie sociale et la réforme du temps de travail" qu'il a transmis au Parlement, les termes relatifs à la représentativité syndicale ont été retenus, mais la négociation sur le temps de travail a été ramenée au niveau des entreprises et le champ de négociation élargi : la durée légale du travail reste fixée à 35 heures, mais les entreprises peuvent y déroger en négociant des accords touchant le contingent des heures supplémentaires (sans autorisation nécessaire de l'inspection du travail), l'annualisation du temps de travail, le fixation du forfait-jours (qui peut même résulter d'une négociation individuelle "sur la base du volontariat"). La CFDT et la CGT ont crié à la trahison, et le MEDEF lui aussi a dénoncé le manque de respect de la parole donnée, craignant que ce comportement rende plus difficile à l'avenir l'évolution souhaitée des relations sociales (Mme Parisot annonçant aux députés une "victoire à la Pyrrhus" avant de finalement approuver le texte, comme l'y poussaient le président de la République et diverses fédérations patronales). Outre cette détérioration des rapports entre gouvernement et syndicats, cette disposition n'est pas sans importance sur le fond, puisqu'elle établit une inversion de la hiérarchie des normes sociales : c'est désormais l'accord d'entreprise qui prime, l'accord de branche ne valant que par défaut.

Les raisons de ce comportement sont complexes, elles résultent pour une part d'un jeu politique interne à la majorité présidentielle. Face à certains des membres de l'UMP qui souhaitaient une claire revanche idéologique sur la loi Aubry ("la France ne travaille pas assez"), le gouvernement souhaitait garder la référence aux 35 heures. Le président de l'UMP M. Devedjian et celui du groupe parlementaire M. Copé ont reflété cette sensibilité critique dans les débats, appelant à une réforme plus radicale (le démantèlement définitif des 35 heures), d'autant qu'elle pouvait affaiblir leur rival politique le ministre du travail M. Bertrand, réputé spécialiste du dialogue social...

- La réforme de la **politique d'insertion**, avec le **RSA** (revenu de solidarité active) pour le retour à l'emploi et destiné aux ménages en situation de pauvreté, a connu une intéressante conclusion. Alors même que le dispositif était déjà en cours d'expérimentation dans plusieurs départements et montrait une certaine pertinence, la question de son financement restait en suspens, le gouvernement peinant à accorder à son promoteur, M. Hirsch, les moyens demandés pour sa généralisation. Il a longtemps été question d'en financer l'essentiel par redéploiement d'autres budgets publics (celui de la PPE, prime pour l'emploi) : les salariés modestes seraient ainsi venus au secours des plus pauvres. Avec son intelligence politique, le président de la République a annoncé sans préavis que le financement serait assuré par une taxe nouvelle sur les revenus financiers. Il réaffirme ainsi son souci de promouvoir la "valeur travail" et la justice sociale, prenant à contre-pied l'opposition de gauche (qui n'a pas besoin d'une nouvelle occasion de montrer sa faiblesse), la majorité parlementaire (qui se réclame du dogme de la baisse des prélèvements) et le patronat. Le montant de ce prélèvement (de l'ordre d'un milliard d'euros) reste cependant modeste par comparaison avec les avantages accordés naguère aux ménages les plus aisés par la loi TEPA. Pour les plus riches, cette nouvelle disposition sera même sans effet, le gouvernement maintenant le principe du "bouclier fiscal" !

Suites du calendrier

Le train de réforme n'est pas achevé, le gouvernement affiche au contraire son opiniâtre volonté de poursuivre un mouvement irréversible. Les principaux chantiers à venir sont notamment :

- l'**assurance chômage** (le montant et la durée des indemnisations, mais aussi le contrôle des chômeurs, qui ne devront plus refuser d'"offre raisonnable d'emploi"),
- la lutte contre la fraude sociale (les arrêts de travail indus),
- la **formation professionnelle**,
- etc.

Avec la **RGPP** (révision générale des politiques publiques), la diminution des effectifs de l'administration d'État et le changement des statuts et des carrières des fonctionnaires, un autre chantier important est en cours. On observe déjà que les critères appliqués, dans l'éducation nationale par exemple, sont essentiellement comptables, d'autant que l'état des finances publiques est mauvais, résultat d'un lourd héritage des gouvernements précédents mais aussi des décisions inconséquentes de celui-ci avec le paquet fiscal d'août 2007.

On constate aussi l'abandon du plan d'aide aux banlieues en difficulté, la baisse des investissements dans les HLM (que certains parlementaires ont tenté de dissimuler en introduisant l'accession à la propriété sociale dans le décompte des 20 % du contingent HLM de la loi SRU) et l'appel, largement incantatoire, au Partenariat Public Privé pour les investissements publics dans les infrastructures.

Le sens des réformes

En un an, le volume des changements est substantiel. Il résulte d'une démarche systématique, probablement élaborée avant même l'arrivée au pouvoir du nouveau président et où l'on peut voir l'influence de son conseiller social, M. Soubie. Dans ce mouvement, les organisations syndicales ont à la fois été sommées d'entrer dans un cycle de négociations dont elles ne pouvaient choisir ni les thèmes ni le rythme, et effectivement associées à l'élaboration de tous les projets, sans pour autant en approuver nécessairement les conclusions finales. Peut-on en esquisser le bilan, sachant que de telles modifications législatives ne portent leurs effets qu'à terme ? Ce bilan – provisoire donc – est relativement nuancé.

D'une part, on n'a pas assisté à une "révolution conservatrice" détruisant le droit social et humiliant les syndicats. Certains politiciens de la majorité auraient certainement souhaité que M. Sarkozy soit le Thatcher français, allant au bout d'une logique de libéralisation du marché du travail. Tel n'a pas été le cas, les syndicats ont au contraire été systématiquement considérés comme des partenaires nécessaires, même si le contrat de confiance initial (le gouvernement s'étant engagé à reprendre à son compte les accords entre partenaires sociaux) n'a pas été respecté dans la négociation sur le temps de travail. Symboliquement, les 35 heures demeurent la durée légale du travail (et ne sont donc pas "démantelées"). Elles sont qualifiées d'acquis social sur lequel on ne revient pas, même si dans les faits les dispositions protectrices de la loi Aubry sont contournées. Par ailleurs il n'est pas exclu qu'à terme le changement des règles de représentativité déclenche une recomposition du paysage syndical et renforce les organisations les plus puissantes, à vrai dire bien faibles en comparaison de leurs homologues de plusieurs pays d'Europe.

D'autre part, les évolutions vont à peu près toutes dans le même sens. Sous l'étiquette de la souplesse, de la lutte contre les carcans réglementaires, elles affaiblissent les garanties des salariés face à leur employeur, dans un rapport de force constitutivement asymétrique : allongement de la période d'essai et facilitation de la rupture du contrat de travail, recul poursuivi du champ du contrat à durée indéterminée avec l'introduction du contrat de mission (si les CDI couvrent encore la majorité des salariés, les formes précaires de contrat représentent aujourd'hui 70 % des embauches), facilitation des heures supplémentaires et flexibilisation du temps de travail (annualisation, augmentation du plafond dans la fixation du forfait-jours), etc.

Ces évolutions poursuivent celles engagées par les gouvernements précédents pour un allègement de la protection sociale, censée faciliter l'adaptation des entreprises à la conjoncture d'une concurrence internationale de plus en plus vive et, ce faisant, augmenter l'activité et donc l'emploi. Sous cet angle

macroéconomique, les résultats sont mauvais (sans même évoquer le coût social de la précarité) : après un recul provisoire (dû au mécanisme démographique de départ à la retraite de classes d'âge plus nombreuses que celles qui entrent aujourd'hui sur le marché du travail), le taux de chômage augmente. Dès avant la crise financière, le taux de croissance a diminué et risque maintenant de devenir négatif. Le déficit du commerce extérieur s'aggrave : l'appareil productif est en mauvais état. La loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat (TEPA) en vigueur depuis l'été 2007, montre ses effets négatifs : en période de stagnation, elle vise les travailleurs ayant déjà un emploi et dissuade de nouvelles embauches. Les finances publiques sont durablement plombées par le "paquet fiscal" qui a inauguré le quinquennat, les déficits publics ne reculent pas et vont exploser avec le financement public du secteur bancaire en difficulté. Il faut à nouveau constater qu'une économie fondée sur un droit du travail de plus en plus flexible n'a pas de performances supérieures à celle à laquelle elle succède... Prétendant à "une culture du résultat", le président de la République devrait en tirer les conséquences et changer d'orientations.

Perspectives

Ces changements s'inscrivent-ils dans un projet politique et social de longue haleine ? Certains le regretteraient-ils, le système social n'a pas été bouleversé par les décisions déjà acquises, pourtant importantes et couvrant un vaste champ. Le gouvernement a choisi une démarche d'adaptation plus que de rupture. La flexibilité s'est accrue, tandis que l'on glisse vers une individualisation croissante de la protection sociale. Mais l'architecture générale du droit social reste la même, y compris sous l'angle de sa complexité maintes fois dénoncée par les "réformateurs" et en dépit de sa récente recodification. D'ailleurs, les milieux patronaux n'étaient pas demandeurs d'un bouleversement du droit, hormis quelques franges radicales : la flexibilité est déjà largement en place.

Et au-delà ? Certains, tel le sociologue Robert Castel, s'inquiètent des conséquences de changements plus profonds qui tendraient à culpabiliser les inactifs (en stigmatisant les "chômeurs volontaires" et les "assistés") au nom de la "valeur travail" et à les pousser à accepter des formes dégradées d'emploi. Incapable d'assurer une situation de plein emploi, notre système social pousserait ainsi à une situation de pleine activité, dans laquelle une part des salariés ne trouveraient ni les revenus suffisants pour vivre décemment (avec l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres) ni une position encadrée par un droit et une protection suffisants : avec la précarité, le retour de l'"insécurité sociale" conduit à la dégradation du statut de travailleur et, finalement, de la qualité de citoyen.

Un tel scénario pessimiste est pertinent en ce qu'il désigne un avenir possible, mais il n'est nullement prédictif et peut au contraire inviter à se mobiliser pour qu'il ne se réalise pas. Le mouvement syndical ne sort pas affaibli de la phase de négociation ouverte depuis un an, la nécessité de "partenaires sociaux" légitimes et influents est reconnue. Les grands syndicats ont montré à la fois leur compétence technique, en dépit d'une surcharge délibérée du calendrier, et leur aptitude à porter le dialogue à un niveau élevé : porteurs d'intérêts catégoriels voire corporatistes, ils ont souvent montré leur souci d'un intérêt collectif très large et d'une responsabilité sociale remarquable. Ils avaient déjà fait montre d'une telle attitude lors du Grenelle de l'environnement, où des liens inédits se sont établis entre syndicats, ONG et collectivités locales. La pratique intensive de la négociation, après des années de blocage, modifie de fait le rôle des syndicats et les met davantage en position de proposition (et pas seulement de protestation contre des changements subis), quitte à ce que la base des organisations ne suive pas tout de suite l'évolution de leurs instances dirigeantes.

Il faut reconnaître au gouvernement Fillon- Sarkozy une réelle clarté : la plupart des orientations qui ont été débattues avaient été annoncées lors de la campagne présidentielle, et le dialogue social a été dans l'ensemble soutenu et respecté (sans minimiser le grave accroc sur la durée du travail, largement dû aux contradictions internes au personnel politique de la majorité présidentielle). Au-delà d'une liste de thèmes de réforme, le gouvernement a-t-il un projet de société ?

La méthode générale de gouvernement de M. Sarkozy apporte une part de réponse. D'une part, elle s'inspire explicitement des méthodes de gestion de l'entreprise. On se rappelle que le président voulait faire évaluer chaque ministre par des consultants ... Au-delà de l'habileté à monter des coups politiques et à utiliser la communication comme outil de gestion de l'événement, l'horizon temporel est celui du court terme. D'ailleurs, contrairement aux gouvernements antérieurs, les ministres viennent

pour la plupart du secteur privé et non de la haute fonction publique, théoriquement formée à l'administration de la nation. D'autre part, la versatilité politique aggrave le sentiment de confusion. Alors que le programme présidentiel était effectivement préparé, et a ainsi pu être rapidement lancé, l'appel à Jacques Attali pour élaborer tout un train de propositions visant à "libérer la croissance" a fait désordre, et a du reste été fort mal accueilli par la majorité parlementaire. Quant à l'engouement pour la "politique de civilisation" d'Edgar Morin, il a duré une semaine... Où est l'objectif ? L'éclatement récent de la crise financière accentue cette incohérence doctrinale. Après avoir critiqué le capitalisme financier dans son discours de Toulouse, le président de la République ne fixe pas de règles pour le bon usage de l'argent public alloué aux banques.

On pourrait dire que le gouvernement a une **stratégie** (résumée par le souci de flexibilité, de concurrence et de libre échange), stratégie incarnée dans un **modèle**, mais n'a pas de **projet**, au sens d'une vision organisée et désirable de l'avenir susceptible de mobiliser les citoyens dans un projet collectif. Il adopte une démarche "procédurale" plus que "substantive" : il met en avant des instruments plus que des objectifs. Dans une telle conception, la société est organisée selon des lois fondamentales naturelles et intangibles, celles de la concurrence, et ceux qui veulent les modifier – seraient-ils animés des meilleures intentions – n'apportent à terme que le malheur. Il faut adapter la France à cette réalité, lui permettre de participer victorieusement à la lutte de tous contre tous, à l'échelle européenne et mondiale. Aucune autre idéologie que ce credo, mis en œuvre avec un pragmatisme revendiqué. Le modèle américain constitue la référence (un modèle imaginaire, quand on sait qu'aucun maître n'appartient autant que ses disciples à sa propre école). Dans ce cadre, la préoccupation pour le développement durable aurait pu fournir un "supplément d'âme" opportun, mais elle peine à se confirmer dans les actes (l'expérience du Grenelle de l'environnement tarde à déboucher sur les décisions législatives et budgétaires adéquates). De même, la stratégie de Lisbonne préconisant un développement économique européen fondé sur la compétence, la recherche et l'innovation n'est pas appliquée, avec une réforme du CNRS où prédomine une vision étroite de l'efficacité de la recherche. Le financement modeste des universités confirme le diagnostic, leurs moyens supplémentaires devant venir de la fâcheuse privatisation partielle d'EDF.

Où sont alors les valeurs ? Pas dans la société, dans le ciel ! Ici encore, l'influence américaine est sensible. Quand le chanoine de Latran explique que le prêtre sera toujours supérieur à l'instituteur, il est sans doute sincère, quelle que soit l'influence qu'il donne aux règles religieuses sur sa conduite personnelle impudiquement mise en scène. Les idéologies laïques du progrès mènent, c'est connu, au totalitarisme. Au contraire, le mouvement de réforme pragmatique est un principe d'action qui se suffit à lui-même, l'action politique trouve sa légitimité dans son exercice même. Quant au sens, M. Sarkozy rejoint M. Blair, ancien Premier ministre britannique, quand celui-ci va le chercher ailleurs et déclare : "loin d'être une relique de l'histoire, la foi peut jouer un rôle salvateur dans un monde chaque jour plus interdépendant. Je rêve que la religion humanise, donne du sens, des valeurs, une dimension spirituelle à une globalisation chaotique qui fait perdre aux peuples leurs identités et repères". Le soutien de M. Blair à l'intervention de M. Bush en Irak valide mal cette affirmation...

*

Devant tout à la fois la force et la vacuité de ces positions, il est urgent de construire une alternative en France et en Europe. La crise financière, où les gouvernements occidentaux abandonnent brusquement les dogmes qu'ils ont si longtemps imposés (privatisations, non intervention publique, équilibre budgétaire, baisse des prélèvements obligatoires, libre échange sans principes, etc.) permet d'envisager les problèmes d'un œil nouveau, de remettre en cause les fausses évidences. Il faut prendre la mesure de cette phase : elle peut être une césure, dans l'histoire du capitalisme, aussi importante que la période d'après-guerre (avec la mise en place de l'État-providence et des conditions de la croissance fordiste des "trente glorieuses") ou que la période ouverte par le premier choc pétrolier (suivi de douloureuses restructurations et de la mise en place progressive d'un nouveau modèle de production flexible et de la mondialisation, n'atteignant jamais en France les performances macroéconomiques de la période précédente et débouchant sur une fragmentation et des inégalités sociales de plus en plus grandes).

La crise du capitalisme dans sa forme la plus aboutie, la forme financière dont notre rapport de 2005 analysait en son temps les effets sur le travail et la société, ouvre-t-elle à de nouveaux équilibres, de nouveaux compromis ? L'intervention massive des États dans le fonctionnement de l'économie, jusqu'à la nationalisation d'une large part du secteur bancaire aux États-Unis, pays par excellence de la libre entreprise et jusqu'alors puissance dominante, donnent au minimum les moyens d'une nouvelle régulation financière, mais plus profondément d'une nouvelle gestion économique. Quel usage va-t-on faire des capitaux publics massivement injectés dans l'économie, ou des capitaux garantis par la puissance publique ? Les mêmes responsables, touchant les mêmes revenus indécents, appliqueront-ils à une propriété collective, sans contrôle, les mêmes critères qu'auparavant, pour aboutir aux mêmes résultats ? Combien de milliers de milliards de dollars de capitalisation boursière, qui avaient en leur temps justifié bien des restructurations, des délocalisations, des licenciements boursiers, sont-ils partis en fumée ?

Si l'on critique ici la politique de l'équipe au pouvoir, l'insuffisance des programmes des partis d'opposition en matière économique et sociale est malheureusement patente. Nos grands principes ne sont pourtant pas seulement des valeurs abstraites, ils peuvent orienter l'action. Il convient aujourd'hui de substituer les critères du développement durable (avec des investissements rentables fondés sur la croissance de l'économie réelle et de l'emploi, l'amélioration de la compétence et de l'employabilité de la main d'œuvre et le respect de l'environnement) aux spéculations à courte vue ruineuses pour la société et, in fine, pour les capitalistes eux-mêmes. Il faut concevoir une organisation sociale, nationale et européenne, où efficacité économique et solidarité sociale ne seront pas contradictoires mais mutuellement nécessaires, où l'accent sur la formation et la recherche permettra une phase d'industrialisation inédite, où le développement durable ne sera pas seulement une formule creuse : les points de repère ne manquent pas pour élaborer des propositions politiques de long terme conformes à notre souci d'universalité, d'indivisibilité et d'effectivité des droits.

Michel Savy, animateur du groupe "Économie, travail et droits de l'Homme", avec les contributions d'Yves Bucas-Français, Michel Dreyfus, Yves Durrieu, Dominique Guibert, Claude Katz, François Reynaud.